

autrefois ; mais aujourd'hui elle s'est arrêtée à la décision qui paraît la plus sage : c'est que ces sortes d'arrangements sont nuls de plein droit.

Nous la trouvons établie avec beaucoup de force dans un jugement de la Cour de Revision, prononcé en 1892 dans une cause de Garneau et al vs Larivière. " Lorsque la nullité d'une fraude n'est qu'relative, ont dit les juges, elles ne peut être invoquée par ceux qui y ont participé. Mais il n'en est pas ainsi des nullités qui sont d'ordre public et que l'on appelle absolues. celles-là vicient radicalement le contrat, qui n'a d'existence légale pour personne, pas même pour les personnes qui ont participé à la fraude. L'intérêt public prévaut dans ce cas : l'ordre public, qui a été violé, met fin au contrat envers et contre tous. Le contrat est absolument nul et ne peut pas créer d'obligation."

Il est donc bon de mettre en garde les créanciers et les débiteurs contre une telle pratique. Le créancier qui ne signe l'acte de composition qu'en considération d'un billet postdaté pour la balance de sa réclamation commet une fraude, et le failli qui signe ce billet y participe. Comme il y a violation de l'ordre public, le débiteur ne sera pas tenu au paiement de son billet à échéance. L'acte de bonne foi et le seul valable est l'acte de composition. Aucune convention contraire intervenue privément entre le créancier et le débiteur n'est admise en justice ni n'a d'existence légale.

Industries Québécoises

LES FILATURES DE COTON DE MONTMORENCI

Nous avons eu récemment occasion de visiter les trois manufactures de coton qui ont surgi pour ainsi dire par enchantement au pied de la chute Montmorenci à peu de distance des défunes grandes scieries Hall, et qui ont pris des proportions d'autant plus notables qu'elles n'ont guère fait de bruit. On a, en réalité, si peu de renseignements sur elles que les quelques données qui vont suivre seront une révélation pour la plupart de nos lecteurs.

Et d'abord cette mention de trois manufactures n'étonnera-t-elle pas beaucoup un public dont la classe la mieux informée ne connaissait, tout au plus, l'existence que de deux ? Cela demande explication. Il y a bien deux compagnies distinctes, la " Montmorenci " et la " Riverside ", mais il y a aujourd'hui trois exploitations également distinctes. La Montmorenci Cotton Mng Co, la première

en date, fabrique les tissus de coton. La " Riverside Cotton Mng Co " est née de celle-ci il y a environ un an et demi, et s'est donné pour mission exclusive de filer le coton de bonneterie (*hosiery yarn*) pour lequel elle a trouvé un excellent marché, dont les besoins vont croissant si l'on en juge par l'activité de ses opérations. Mêlés à une légère proportion de laine, ses fils soyeux servent à fabriquer des tricots économiques sous forme de caleçons et gilets (au Canada, on dit *camisoles*) qu'une foule de gens trouvent tout aussi hygiénique que la laine pure. Plus d'un Québécois ne se doute pas qu'il porte sur la peau un produit dont la matière première vient de chez lui.

Graduellement, un autre genre de fabrication s'est greffé à ceux-là. La " Montmorenci " a depuis 1895 ouvert un moulin qu'on appelle le moulin numéro 3, pour la filature du coton (*carpet yarn*).

Voilà donc trois industries extrêmement bien conduites établies à nos portes. La capacité des métiers de la " Montmorenci " est de 100,000 verges par semaine; cette production est absorbée, partie par le marché canadien, partie par le marché de Chine. Le moulin No 3 fournit 400,000 lbs de fil à tapis par année. De son côté, la " Riverside " a une capacité de 750,000 lbs de fil à bonneterie par année, et, comme elle marche jour et nuit, il est à présumer que c'est bien là sa production réelle.

Les trois moulins, adjacents et réunis sous une administration commune, forment un ensemble de constructions tout à fait imposant. Les ateliers de la " Montmorenci " à eux seuls présentent une façade de 285 pieds. La " Riverside " est logée dans un bloc rectangle de briques de 85 pieds sur chaque face. Les deux compagnies emploient 350 mains.

Nous avons visité aux Etats-Unis des filatures plus considérables. A Lowell en particulier, nous nous sommes, sans sourciller, laissé dire par des Américains également imperturbables, qu'une seule des huit grandes " corporations " échelonnées sur les bords de la rivière Merrimac pouvait alors englober—c'était en 1891—à peu près tout ce qu'il y avait de manufactures de coton au Canada. Mais nous pouvons au moins dire avec orgueil que nous n'en avons pas encore vu de mieux montées que celles du Sault Montmorenci. Cela s'explique assez du reste. La " Montmorenci " et la " Riverside " ont hérité de l'expérience de leurs devancières, aussi ont-elles ce qu'il y a de plus avancé, de plus perfectionné, en outillage. Nous y avons vu des machines qui sont de vraies merveilles d'automatisme et de célérité ; pour n'en mentionner qu'une,

disons qu'elle fait toute seule, à la perfection, le battage et le nettoyage du coton brut, opération qui se faisait plus ou moins parfaitement il n'y a pas très longtemps et qui coûtait beaucoup plus cher.

L'ordre et la propreté règnent également dans les trois moulins, témoignage d'une administration hors ligne, et ce n'est certainement pas l'une des moindres merveilles de l'endroit que la présence d'un jeune homme de 26 ans à peine à la tête de cette triple exploitation. Il est vrai que M. C. I. Whitehead, le jeune président de la " Montmorenci " et en même temps gérant général des trois factories, vient de race ; son père fut l'un des plus habiles *cotton men* du Canada. Mais, s'il a hérité, il n'en a pas moins fait profiter à gros intérêt ses cinq talents ; et nous avertissons le lecteur qu'il faut avoir la tête solide et claire pour rendre compte à un sou près, comme le fait M. Whitehead, de ce que coûte et rapporte chacune de ses myriades de bobines et canettes dans leur vertigineuse et incessante rotation.

Comme casse-tête et merveilles de précision, les filatures de coton sont peut-être inférieures aux métiers à soie comme nous en avons vu travailler à l'Exposition Colombienne en 1893. Ce sont tout de même des exercices d'alphes ou de fées, des jeux à brouiller et rompre les fils du cerveau le mieux organisé. Quelques données, très supérieures du reste, sur ce genre de travaux, compléteront notre pensée.

L'art de réduire en fil les substances filamenteuses est connu de toute antiquité ; les conditions à remplir se réduisent : 1o à disposer les fibres parallèlement les unes à côté des autres, 2o à les réunir par une torsion suffisante pour rendre le frottement des fibres les unes sur les autres assez considérable pour qu'elle rompent plutôt que de glisser. L'antique quenouille et le rouet, d'invention relativement moderne (16^e siècle) font comprendre l'opération ; mais le monde a fait du chemin depuis ce temps-là. Le coton brut, reçu en masses compactes et souillées, est d'abord nettoyé, défilé, puis ouvert, battu, épluché et cardé, c'est-à-dire que chaque filament, vu au microscope offre l'apparence d'un ruban transparent dans sa partie plate bordé d'un ourlet, doit être parfaitement isolé. Il faut ensuite le soumettre à plusieurs étirages successifs afin d'obtenir un parallélisme absolu, après quoi les rubans sont réunis par un enroulement sur des bobines, qui doit se faire avec une précision infinitésimale, si l'on songe que le temps employé pour déposer chaque once de coton sur les bobines augmente avec le diamètre de ces dernières.

La moindre de ces opérations, mesurée

ME

Téléphon

V^o

GI

Toute not
pour
voir n
merve
Le plus be
et Ha
nous
ment l
tant.
Nous avons
de Que
New Y

HU

The



commun
de l'adresse